

Image not found or type unknown



## obligation sur le port d'une tenue de travail

Par **Jate49**, le **20/04/2012** à **21:47**

Madame, monsieur,

Je suis employé dans une grande enseigne d'hypermarché, j'aimerais savoir si mon employeur peut m'imposer le port d'une tenue en l'occurrence un gilet rouge (inscrit dans le règlement intérieur) à quoi je m'expose en ne me pliant pas au port de cette "tenue" ?  
Vous remerciant par avance.

Par **Paul PERUISSET**, le **20/04/2012** à **21:51**

Bonsoir,

Vous devez respecter le règlement intérieur.

Le refus d'obtempérer peut vous exposer à un licenciement.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET